



Justice & Libertés

Comité de vigilance contre l'extrême droite
et pour le respect de l'Etat de Droit

justiceetlibertes2@gmail.com
<http://collectifjusticeetlibertes.blogspot.com>

Strasbourg, le 28 mai 2012

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,

Comme vous le savez « l'humoriste » Dieudonné doit présenter son spectacle, « Rendez-nous Jésus », le mardi 12 juin, au Zénith de Strasbourg.

«L'humoriste» est connu pour ses penchants négationnistes et antisémites prétendument antisionistes. Le 26 décembre 2008, Dieudonné avait invité sur la scène du Zénith de Paris le négationniste Robert Faurisson pour lui remettre un « Prix de l'infréquentabilité et de l'insolence » par son régisseur Jacky, vêtu d'un pyjama de déporté rayé arborant une étoile jaune. Tout le gratin antisémite et négationniste tels Serge Thion et Pierre Guillaume - principaux animateurs du site Internet négationniste Aaargh (Association des anciens amateurs de récits de guerres et d'holocaustes), domicilié à l'étranger et sous le coup d'une interdiction d'accès en France- font partie de la galaxie Dieudonné.

A Strasbourg, le ton est donné, comme nous l'indique ce mail de Didier Kahn, un citoyen strasbourgeois, adressé le 26 mars 2012 à *Justice & Libertés* :

«Chers amis de Justice et Libertés,

J'ignorais cette information relative à la venue à Strasbourg de Dieudonné, lorsque samedi dernier [24 mars 2012] vers 18 h30, deux individus déguisés en Juifs religieux (redingote, chapeau, barbe avec les boucles descendant des cheveux, ...) distribuaient des tracts en format A 5 dans la rue du Marché (qui mène vers la place des Halles).

Ayant refusé ce flyers, je me retourne en les entendant parler en se marrant de Dieudonné à une jeune passante. C'est alors que je réagis qu'à cette heure d'un samedi, aucun Juif religieux ne diffuserait des tracts.»

Le spectacle de Dieudonné sera à n'en pas douter une réplique de ses anciens spectacles basés sur l'antisémitisme et le négationnisme, dont l'expression est punie par la loi Gayssot du 13 juillet 1990 « tendant à réprimer tout propos raciste, antisémite ou xénophobe », et précisant dans son article 9 que « la contestation de crimes contre l'humanité » constitue un délit. Ce personnage a déjà été condamné à trois reprises pour « incitation à la haine raciale ». Ce spectacle indigne a été interdit à Montréal et Metz, interrompu à Bruxelles le 9 mai par la police pour le motif mentionné ci-dessus ; devant la salle où attendaient les spectateurs, quelqu'un tenait des propos xénophobes et incitait la foule à faire le salut nazi !Enfin, Dieudonné a réalisé récemment un film, une parodie d'Auschwitz.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, en application de la loi, d'interdire le spectacle qui pourrait influencer nos compatriotes notamment ceux qui trouveraient dans le spectacle de Dieudonné l'expression de leur dépit, voire une forme de revanche contre le traitement, hautement condamnable par ailleurs, subi par le peuple palestinien. La période électorale facilitera encore l'exacerbation de tensions intercommunautaires à Strasbourg dont les conséquences pourraient s'avérer néfastes pour le vivre ensemble dans notre cité. Une

preuve supplémentaire de ces tensions, sont ces nouveaux passages à l'acte sur un lieu de culte musulman le 22 mai à l'Elsau.

Pour votre information, *Justice & Libertés* compte appeler à un rassemblement mardi 12 juin devant le Zénith de Strasbourg.

Veillez croire, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, en notre attachement aux valeurs qui favorisent le vivre ensemble et la tolérance.

Ali Rastegar, porte-parole,

Pour le collectif *Justice & Libertés*,

Tél. 06.87.67.50.34

Copie adressée à :

- Monsieur le Maire de Strasbourg,
- Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Strasbourg.